

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 1.3

N° de la demande : 2009-0808
Demande : Modifications aux propriétés chimiques de la MAQT – spécifications
Produit : Herbicide de qualité technique Sodium Diflufenzopyr
Numéro d'homologation : 29004
Matière active (m.a.) : Diflufenzopyr [DFS]
Numéro de document de l'ARLA: 1897424

But de la demande

La présente demande vise à modifier les spécifications de l'herbicide de qualité technique Sodium Diflufenzopyr (Sodium Diflufenzopyr Technical Herbicide; numéro d'homologation 29004) et à retirer un site de fabrication du produit.

Évaluation des propriétés chimiques

Nom commun : 2-{(EZ)-1-[4-(3,5-difluorophényl)semicarbazono]éthyl}nicotinate de sodium
 Nom chimique : sel sodique de diflufenzopyr

Propriétés de l'herbicide de qualité technique Sodium Diflufenzopyr

Propriété	Résultat	
Couleur et état physique	Poudre blanc cassé	
Concentration nominale	86,3 %	
Odeur	Inodore	
Masse volumique (à 25 °C)	0,40 g/mL	
Pression de vapeur à 25 °C	< 0,0133 mPa	
pH	10,04 (en solution aqueuse à 1 %)	
Solubilité dans l'eau	4,25 g/100 mL	
Coefficient de partage <i>n</i> -octanol-eau (K_{oc})	<u>pH</u>	<u>K_{oc}</u>
	5,0	2,76
	7,0	0,34
	9,0	0,17

Les exigences en matière de données sur les propriétés chimiques de l'herbicide de qualité technique Sodium Diflufenzopyr sont remplies.

Évaluation sanitaire

L'herbicide de qualité technique Diflufenzopyr Methyl (Diflufenzopyr Methyl Technical Herbicide) est considéré comme équivalent, d'un point de vue toxicologique, au produit homologué. Par conséquent, aucune nouvelle donnée toxicologique n'a été soumise à des fins d'examen.

Aucune nouvelle donnée sur les résidus de diflufenzopyr n'a été soumise à l'appui de la présente demande visant à modifier les spécifications de l'herbicide de qualité technique Sodium Diflufenzopyr Methyl (Diflufenzopyr Methyl Technical Herbicide). Un examen de l'étiquette proposée ainsi que du formulaire de spécifications a été effectué aux fins de la présente demande d'homologation. En ce qui concerne l'exposition aux résidus présents dans les aliments, comme cette matière active de qualité technique sera utilisée conformément au profil d'emploi actuel pour la formulation de préparations commerciales homologuées, on ne s'attend à aucun changement quant à la quantité de résidus dans les aliments destinés à la consommation humaine ou animale et, en conséquence, aucune augmentation de l'exposition par voie alimentaire n'est prévue.

Évaluation de la valeur et des effets sur l'environnement

L'évaluation de la valeur et celle des effets sur l'environnement ne sont pas requises pour la présente demande.

Conclusion

Après examen des renseignements mis à sa disposition à l'appui de la présente demande, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) conclut que les modifications au produit, l'herbicide de qualité technique Sodium Diflufenzopyr, sont acceptables.

Références

Liste d'études et de renseignements présentés par le titulaire

- 1290769 2006, Manufacturing Summary, DACO: 2.11.1 CBI
- 1290770 1997, SAN 836H Technical, DACO: 2.11.2,2.11.3,2.11.4 CBI
- 1290781 2006, Composition Analysis for Diflufenzopyr Sodium Salt 5-Batch Analysis, DACO: 2.13.1,2.13.3 CBI
- 1727670 2009, DACO 2 Chemistry Requirements for the Registration of a Technical Grade of Active Ingredient (TGAI) or an Integrated System Product, DACO: 2.1,2.2,2.3,2.3.1,2.4,2.5,2.6,2.7,2.8,2.9
- 1727673 2009, Establishing Certified Limits, DACO: 2.12.1 CBI
- 1727674 2005, BAS 654H: Validation of BASF Method AFR0034/01: Reverse-Phase HPLC Method for the Determination of Na-Diflufenzopyr (Reg. No.4080607) as Diflufenzopyr Acid (Reg. No. 362255) in BAS 654 02H and TGAI, DACO: 2.13.1 CBI
- 1727677 2007, Analysis of Five Representative Batches of Sodium Diflufenzopyr Technical Manufactured at [CBI REMOVED], DACO: 2.13.1,2.13.3 CBI
- 1825162 2009, Validation of the analytical method ATM-5024.06 for the determination of impurities of Sodium Diflufenzopyr in technical grade active ingredient by high performace liquid chromatography, DACO: 2.13.1 CBI

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2010

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.